**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2018**

L’an deux mille dix-huit le quatorze Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – FEROUSSIER Jean-Michel - PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BOUCHET Bernadette - BROET Sarah – MENIAUD Aline PALAORO Andréa - Mrs DAGORN Jean-Luc - MAURY Thierry

*Madame BOUCHET Bernadette a donné procuration à Madame PALIX Dominique*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

**ORDRE DU JOUR** :

* Ouverture crédit investissement en attente vote du budget,
* Avenant convention mise à disposition service médecine professionnelle santé au travail,
* Prorogation convention Centre de Gestion de l’Ardèche relative à l’intervention sur dossier CNRACL,
* Appel à projets – Aménagement de sécurité le long de la RD 422,
* Convention mission complémentaire assistance technique aux collectivités,
* Demande de subvention projet Assainissement et eaux pluviales Route des Grads
* Redevance Assainissement
* Annulation délibération du 18/12/17 relative à une vente de terrain en bordure de la VC N°202,
* Questions Diverses

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande l’autorisation au Conseil Municipal de rajouter une question à l’ordre du jour concernant une autorisation de déviation du réseau d’eaux usées dans Brune et

d’ajourner le dernier point porté à l’ordre du jour le dossier n’étant pas finalisé.

 **Ouverture crédit investissement en attente vote du budget** : Conformément à l’article 15 de la loi du 5 janvier 1998, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d’investissement du budget de l’exercice précédent. Dans l’attente du vote du budget 2018 et conformément à l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

* L’exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement des recettes et de mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente,
* En outre, il peut, sur autorisation de l’organe délibérant, mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2017,

Vu le montant des opérations réelles d’équipement (total des chapitres 20/21 et 23) de 2017 soit : 891 025 Euros

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif 2018, après en avoir délibéré et adopté à l’unanimité, le Conseil Municipal a décidé le mandatement des dépenses d’investissement (hors reports), dans la limite de 222 756 Euros (25 % de 891 025 Euros). .

Ces dépenses ainsi mandatées seront reprises au budget primitif 2018.

 **Avenant convention mise à disposition service médecine professionnelle santé au travail :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’une nouvelle convention de mise à disposition de la cellule santé au travail du Centre de Gestion de la Drôme.

Elle porte essentiellement sur la modification de l’article 6 concernant les modalités de facturation. Désormais la facturation sera établie chaque semestre par le Centre de Gestion de l’Ardèche et portera sur le nombre d’agents réellement vus indépendamment du nombre d’agents déclarés par la collectivité.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention.

 **Prorogation Convention Centre de gestion de l’Ardèche relative à l’intervention sur dossier CNRACL**: Madame le Maire rappelle la convention de partenariat 2015 – 2017 entre la Caisse des Dépôts et Consignations (branche CNRACL) et le Centre de Gestion de l’Ardèche sur une mission d’intervention sur dossiers CNRACL pour le compte des Collectivités Locales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la signature d’un avenant d’une année à cette convention. Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité,

APPROUVE la prorogation de la convention pour une année (du 01/01/2018 au 31/12/2018),

AUTORISE Madame le Maire à signer l’avenant à la convention.

 **Appel à projets – Aménagement de sécurité le long de la RD 422** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant l’aménagement de sécurité le long de la route départementale N°422.

Une première tranche de 550 mètres a été réalisée en 2016 pour sécuriser l’accès à l’arrêt des cars situé dans Brune.

Le présent projet prévoit la réalisation d’un trottoir en amont jusqu’au groupe scolaire Paul Manson. Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité,

APPROUVE ce projet d’un montant de 100627.30 Euros HT

SOLLICITE une subvention auprès du Département dans le cadre du Pass Territoires et une subvention auprès de la Région dans le cadre Pacte Régional pour l’Ardèche.

 **Convention mission complémentaire assistance technique aux collectivités** : Il est rappelé au Conseil Municipal la réflexion concernant la création de trottoir le long de la RD422.

L’objectif est de confier au SDEA, une mission d’assistance à maitrise d’ouvrage à caractère technique, incluant la maitrise d’œuvre de l’opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d’Ouvrage Publique, soit l’établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l’exécution des contrats de travaux, l’ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l’assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l’opération (AOR).

Madame le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 3 562,35 € HT soit 4 274,82 € TTC.

Madame le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l’adopter.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l’unanimité, décide

DE RECOURIR à cette proposition de contrat d’assistance et de maitrise d’œuvre

D’AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA

D’AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

 **Demande de subvention projet assainissement et eaux pluviales Route des Grads** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une étude préliminaire concernant les travaux d’assainissement à réaliser dans les prochaines années. Elle rappelle l’approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvements de terrain, la mise à jour du schéma directeur d’assainissement et la révision du Plan Local d’Urbanisme.

Au vu de tous ces éléments et prioritairement l’obligation pour la commune de collecter les eaux usées et les eaux pluviales du secteur des Grads dans un délai de 5 ans (cf : dossier de prévention des risques annexé à l’arrêté préfectoral du 04/11/2015) et les coûts estimatifs importants, le Conseil Municipal sollicite d’ores et déjà des aides financières auprès des divers partenaires.

En effet, la collectivité souhaite connaître les montants approximatifs qui pourraient lui être attribuée sur un programme global de travaux de 2 686 000 Euros HT.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité,

PREND ACTE de l’étude préliminaire concernant les travaux d’assainissement

NOTE qu’un avant-projet doit être lancé en 2018 pour étudier les solutions proposées

SOLLICITE le Département, l’Etat, la Région et l’Agence de l’Eau pour l’obtention de subvention dans le cadre du Fonds Barnier, de la DETR, du Pass Territoires et du Pacte Régional pour l’Ardèche

Suite à cette étude préliminaire, une étude d’avant-projet qui étudiera de manière plus précise

l’implantation des réseaux est confiée à l’entreprise NALDEO ;

 **Redevance Assainissement** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs assainissement et propose :

* Redevance : 1 € par M3 HT
* Abonnement : 19,80 € par an HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l’unanimité pour la redevance et moins une voix pour l’abonnement, APPROUVE ces nouveaux tarifs, DIT qu’ils entreront en vigueur à compter du 01 juin 2018.

 **Déplacement réseau eaux usées de Brune** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de dévier le réseau d’eaux usées situé sur la parcelle ZC 307 pour permettre la construction de la maison autorisée par le Permis de Construire N° 00729817C0027 du 24 Novembre 2017.

Le regard situé sur la parcelle ZC 309 et ZC 307 sera modifié et un nouveau réseau sera créé suivant plan ci-joint.

Une convention sera rédigée pour permettre à la collectivité d’intervenir en cas de besoin.

Les frais de déviation du réseau d’eaux usées seront à la charge du propriétaire de la parcelle ZC 307.

Le Conseil après délibération, à l’unanimité, ACCEPTE le déplacement de la conduite dans les conditions décrites ci-dessus.

 **QUESTIONS DIVERSES**

 **Cuve incendie quartier Serre des Fourches** : le service du droit des sols s’étant prononcé défavorablement sur l’implantation de cette cuve en raison du non-respect des distances par rapport à la voie communale et aux limites séparatives, il sera nécessaire d’acquérir un terrain d’une plus grande superficie, le projet initial avait été implanté sur un terrain communal permettant ainsi de réduire les frais.

Par ailleurs des riverains ont fait part de leur inquiétude et d’une pollution visuelle (leur habitation étant située en contrebas de la cuve dans le projet initial), cependant, il sera difficile de trouver un terrain à l’écart de toute habitation, la finalité étant de sécuriser la zone en cas

d’incendie, la responsabilité du maire pouvant être engagée.

 **Quartier Ozon** : cette chaussée est très dégradée, des nouvelles constructions et des travaux de renforcement de réseaux électriques sont en cours. Les nids de poule pourront être bouchés et des panneaux de chaussée inondable seront commandés.

 **Etude opérationnelle Théoulières** : des solutions d’aménagement sont proposées, des réflexions sont faites sur les choix, une nouvelle rencontre avec le cabinet d’études est programmée.

 **Zones agricoles du futur PLU** : il y a possibilité de mettre des zones agricoles protégées, le Conseil Municipal ne souhaite pas opter pour ce choix.

 **Création jardin d’enfants** : des renseignements seront pris auprès de l’Académie pour les conditions d’accueil des enfants de 2 ans.

 **Déploiement numérique dans les écoles** : des renseignements seront également pris concernant les programmes d’aide sur l’installation de matériel informatique.

 **Estimation salle des Hauts de Payre** : un dossier de demande d’avis domanial a été adressé le 18 Janvier à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire qui est désormais compétente. Une visite avec les services de la Protection Maternelle Infantile a été effectuée.

 **Entrée gratuite Cinéma Regain** : 20 places de cinéma gratuites ont été attribuées à notre commune dans le cadre de la Communauté Ardèche Rhône Coiron, une réflexion est engagée sur le mode de distribution.

 **Cimetière** : des photos d’aménagement paysager du cimetière de Tournon sont présentées. D’autre part un audit gratuit de notre cimetière sera réalisé.

 **Commission des Finances** : elle aura lieu le 07 Mars prochain à 18 Heures, tous les conseillers sont invités à participer, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux de la fiscalité locale cette année.

 **Formation incendie** : le Mercredi 11 Avril au matin une formation incendie sera organisée pour le personnel communal et les conseillers municipaux qui le souhaite, le Directeur du Groupe Scolaire sera également associé.

 **Remplacement personnel** : en raison d’une formation les 03, 04 et 05 avril, des élues se proposent pour effectuer le remplacement au sein du réfectoire.

 **Salle Jean Marius** : une association de Saint Vincent de Barrés souhaite utiliser la salle des fêtes pendant la période ou leur salle de pratique sera en travaux, le Conseil Municipal traitera cette affaire avec la municipalité de Saint Vincent de Barrés.

 **Conférence Les Animaux fantastiques** : modification de la date de la conférence animée par Monsieur Georges NAUD : elle se déroulera les 16 Mars prochain à la salle des fêtes suivie du verre de l’amitié, une information sera distribuée dans les boites aux lettres des habitants.

 **Remerciements** : Le Conseil Municipal remercie le dernier président du Comité des Fêtes qui a fait don à la commune de divers matériels (friteuse, chariot, pot à eau, poubelle) et de la vaisselle qui pourra être mise à disposition lors des locations.

 L’Union Fédérale des Anciens Combattants section Chomérac adresse ses remerciements pour la subvention accordée.

 Madame GIRAUD remercie la collectivité pour le colis remis lors des fêtes de fin d’année.

 **Informations Diverses** :

Il n’y aura pas de manifestation du collectif 1 Rose 1 Espoir sur la commune cette année.

Les dates des prochains conseils municipaux sont les suivantes : Le Mercredi 28 Février et le Mercredi 28 Mars.

 Séance levée à 21 Heures 05.

 Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 16 Février 2018,

 Madame le Maire,